

1. *Débitrice:* **Crepitec SA**, Chevalleyres 21, 1807 **Blonay**
2. *Déclaration de faillite:* 05.06.2003
3. *Suspension de faillite:* 14.08.2003
4. *Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP:* 01.09.2003
5. *Avance de frais:* CHF 5'000

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

6. *Remarques:* Dans ce même délai, les débiteurs et ceux qui détiennent des biens du défunt, à quelque titre que ce soit, sont tenus sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'annoncer à l'Office.

Office des faillites de Vevey
1800 Vevey

(01139550)